



Véhicule épave sans CG

Par Barbaraf

Bonjour mon véhicule stationné à été détruit par un conducteur ivre et drogué. Celui ci a donc été déclaré épave, le problème

Est que l'assurance ne veut rien me rembourser puisque la carte grise est encore dans le nom de l'ancien propriétaire depuis plus de 30 jours. On me réclame

De payer les frais de gardiennage du véhicule et l'enlèvement du véhicule, J'ai le certificat de cession. Que puis je faire ?

Par chaber

bonjour

A vous lire vous n'avez pas fait le transfert de carte grise. Le véhicule étant classé épave vous aurez du mal à la changer car il y a de ce fait gel en préfecture.

Si votre adversaire est régulièrement assuré la convention IDA sera appliquée mais pour l'instant vous ne pouvez obtenir qu'une indemnisation de votre assureur diminuée de la valeur d'épave

S'il n'est pas assuré et que vous êtes garanti en tous risques, la franchise prévue au contrat sera déduite